



Stratégie Locale sur le TRI de DAX

Relevé de décision du groupe de travail 4

Gestion des écoulements, restauration des champs d'expansion de crue et gestion des ouvrages

Réunion 16 avril 2015

I. PRESENTS :

| Nom | Prénom | Collectivité | Mail |
|------------------|------------|-------------------------------|----------------------------------|
| MOZUL | Etienne | Mairie Rivière | etienne.mozul@orange.fr |
| DUBOS | Thierry | Mairie St Jean de Lier | thierry.dubos@wanadoo.fr |
| COUDROY | Frédéric | Mairie St Jean de Lier | |
| BUCAU | Alain | Mairie Mées | mairie.mees@orange.fr |
| BRICK | Nicole | Mairie Yzosse | mairie.yzosse@wanadoo.fr |
| MAZIEUX | Isabelle | Mairie Yzosse | lsa.mazieux@orange.fr |
| DARBAYAN | Jean Marie | Mairie Pontonx | jessica5.jeanmarie2@wanadoo.fr |
| BERTHOUX | Christian | CA Grand Dax | christianberthoux@sfr.fr |
| RICHARD | Denis | CA Grand Dax | drichard@grand-dax.fr |
| CERE LABOURDETTE | Stéphane | CA Grand Dax | scere-labourdette@grand-dax.fr |
| GIBERT | Jean-Luc | Ville de Dax – Régie des eaux | jlgibert@dax.fr |
| BELLEGARDE | Jean Louis | Ville de Dax | jlbellegarde@dax.fr |
| DARTHOS | Aurélie | Département des Landes | aurélie.darthos@landes.fr |
| RAVARD | Pierre | DDTM 40 – SCR | pierre.ravard@landes.gouv.fr |
| GION | Mickaëlle | DDTM 40 – SPEMA | mickaëlle.gion@landes.gouv.fr |
| DUPUY | Michael | SIMAL | syndicatmoyenadour@gmail.com |
| BIDABE | Fabien | SYRBAL | landesriv@yahoo.fr |
| RE | Frédéric | Institution Adour | frederic.re@institution-adour.fr |
| ASTAU | Jérémie | Institution Adour | aude.pierini@intitution-adour.fr |
| FAY | Ségolène | Institution Adour | tri.dax@institution-adour.fr |

II. ORDRE DU JOUR :

Développement des mesures proposées lors de la réunion du 15 janvier 2015 afin de les présenter et de les valider lors du prochain comité de pilotage.

III. DISCUSSION

Une étude portée par le SIMAL sur la gestion des ouvrages de protection a été réalisée entre 2008 et 2011 par Géodiag de la confluence avec la Midouze à Dax. Cette étude proposait d'éloigner certaines digues des berges de l'Adour.

Ces propositions ne permettraient pas de stocker plus de m³ d'eau pour une crue de type janvier 2014 car les barthes sont déjà remplies. Cependant, le recul de digues peut-être vu à deux niveaux :

- Pour stocker une quantité d'eau plus importante pour une crue inférieure à janvier 2014,
- Pour déplacer les digues en berge au droit des enjeux et ainsi diminuer leur risque de rupture.

Les digues en berge de l'Adour n'ont pas toujours été réalisées dans les règles de l'art. Elles sont, de plus, souvent végétalisées. Il n'est donc pas possible de garantir un niveau de protection. De fait, ces digues ne sont pas conformes à la réglementation, des travaux de mise en conformité sont alors nécessaires.

Créer des digues plus loin des berges, au droit des enjeux, engendrerai des investissements moindre (l'accès pour les travaux est plus aisé). La restauration de champs d'expansion de crues pourrait, de plus, faire l'objet de subventions qui pourraient atteindre 80 %. Ces digues seraient moins soumises à un risque de rupture et leur entretien serait moins coûteux. Les digues en berges, quant-à-elles, peuvent être restituées aux riverains car elles ne participeraient plus à la sécurité publique.

L'exemple de Saint-Jean-de-Lier a été présenté. L'étude de Géodiag proposait de reculer la digue de Vicq d'Auribat et de Saint-Jean-de-Lier derrière la forêt communale. La question de l'évacuation de l'eau après la crue a été posée car la proposition de digue est implantée sur un point bas de la barthe. Il a été rappelé que des systèmes de clapets ou de vannes peuvent être implantés dans la digue pour l'évacuation des eaux.

De plus, les secteurs qui seront, par un recul de digue, soumises à des inondations plus fréquentes pourraient faire l'objet de compensation. Cette thématique sera étudiée lors de la prochaine réunion de ce groupe de travail.

En conclusion de la discussion, il a été établi qu'une telle démarche devra se faire au cas par cas, commune par commune, propriétaire par propriétaire. Il est donc proposé de commencer par faire de la concertation pour évaluer la faisabilité locale à partir des études déjà existantes. Ensuite, il est proposé de faire une étude pour évaluer l'impact hydraulique des modifications acceptées et de les chiffrer.

IV. MESURES PROPOSEES

1. Restauration de champs d'expansion de crue :

1.a. Détermination d'une règle de solidarité sur le territoire : solidarité de sur-inondation, solidarité financière ;

1.b. Puis, dans un premier temps, concertation entre les riverains, les élus locaux et les techniciens de l'Institution Adour (ou des syndicats de rivière) afin de déterminer la faisabilité de la restauration de champs d'expansion de crues au cas par cas, en partant des études existantes ;

1.c. Dans un second temps, réalisation d'une étude à l'échelle du territoire pour évaluer l'impact hydraulique des reculs de digues acceptés et chiffrer les travaux nécessaires ;

1.d. Dans un dernier temps, réalisation des travaux acceptés localement, ainsi que techniquement et financièrement pertinents.

3. Réalisation d'un suivi bathymétrique entre les deux ponts de Dax pour comprendre le fonctionnement sédimentaire de la zone

3.a. Recenser les données existantes et s'appuyer sur les campagnes prévues par le Service de Prévision des crues (SPC). Cela permettra notamment de fixer les points à suivre ;

3.b. Réaliser un état des lieux sur les points fixés. Pour le lit mineur, l'Institution Adour a les moyens de faire des profils en interne. Pour le lit majeur, il faudra faire appel à un géomètre.

3.c. Faire un suivi des profils pris au point 3.b. après chaque crue morphogène (crue qui va modifier le lit de l'Adour par l'importance de son débit)

V. PERSPECTIVES

Le point 1.a. concernant les mesures de compensation à mettre en place lorsqu'il y a restauration de champs d'expansion de crues n'a pas été développé lors de cette réunion. Il a donc été prévu de traiter ce point lors d'une prochaine réunion, le jeudi 21 mai à 10h à Yzosse.

Les autres mesures ci-dessus seront présentées au comité technique qui proposera des maîtres d'ouvrage pour chacune d'entre elles. Elles seront ensuite présentées au comité de pilotage pour validation.